



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 11 juin 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

Good Morning Business	4
<i>Good Morning Business - 10/06/2015</i>	
[ITW] Rencontre avec Mehdi Nemri de France Stratégie, le Think Tank gouvernemental	5
<i>Aruco.Com - 10/06/2015</i>	
Intel soutient la diversité salariale dans les start-up high-tech	8
<i>Itespresse.Fr - 10/06/2015</i>	
Intel soutient la diversité salariale dans les start-up high-tech	10
<i>Free.Fr - 10/06/2015</i>	
Intel soutient la diversité salariale dans les start-up high-tech	12
<i>Msn (France) - 10/06/2015</i>	
La mafia des médicaments!	13
<i>Delitdimages.Org - 10/06/2015</i>	
Érosion programmée	16
<i>Végétable - 01/06/2015</i>	
Régression du verger français : choc des chiffres	17
<i>Végétable - 01/06/2015</i>	
INTERMITTENTS : LE SPECTACLE CONTINUE	18
<i>Juris Associations - 01/06/2015</i>	

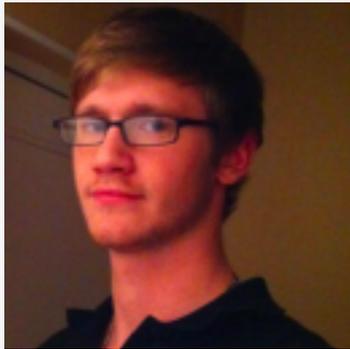
Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

**BFM BUSINESS GOOD MORNING BUSINESS – Le 10/06/2015 – 06:39:49*****Vincent BEAUFILS***

Hier le MEDEF et la CGPME ont salué les mesures annoncées en faveur des PME qualifiées de Small Business Act à la française. Ce qui est pris n'est plus à prendre et l'inquiétude des organisations patronales peut désormais se reporter sur un autre sujet évoqué à plusieurs reprises au congrès du PS, ainsi que dans la motion qui a obtenu la majorité. L'évaluation du pacte de responsabilité et de solidarité donc 15 milliards d'euros pourraient être réorientés, si l'on en croit les débats à Poitiers, en fonction des travaux attendus en juillet de l'observatoire des contreparties et de Jean PISANI-FERRY, le patron de FRANCE STRATEGIE. Une visite à Bercy a cependant tout lieu de rassurer les représentants des entreprises, le pacte est intangible dans son montant a précisé à Challenges, le ministre des Finances. Ce n'est donc pas la somme globale de 41 milliards qui est menacée mais la répartition. Michel SAPIN a mis en avant un exemple, il est prévu dans le pacte de supprimer la surtaxe de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises, pour un coût de 2,5 milliards d'euros. Peut-être serait-il judicieux, s'interroge-t-il, de consacrer cette somme à une baisse de l'IS pour toutes les entreprises, en le ramenant de 33 à 31 % et de le rapprocher ainsi du tout Allemand de 28 % et de la norme de la zone euro voisine de 26 %. Bien sûr aucune décision n'est prise a insisté le ministre et rien ne sera fixé avant l'été, mais si le MEDEF n'a pas lieu de s'inquiéter, on peut déjà conseiller aux lobbyistes de l'AFEP, l'Association des 100 plus grandes entreprises de France de commencer à se bouger. 06:41:20. FIN&



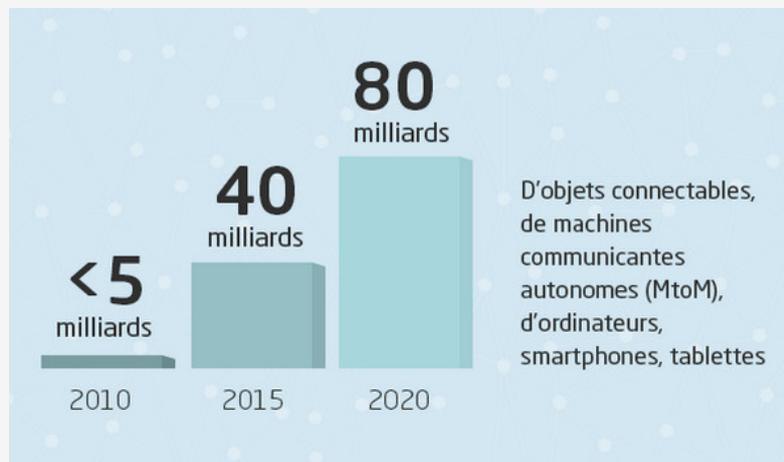
[ITW] Rencontre avec Mehdi Nemri de France Stratégie, le Think Tank gouvernemental



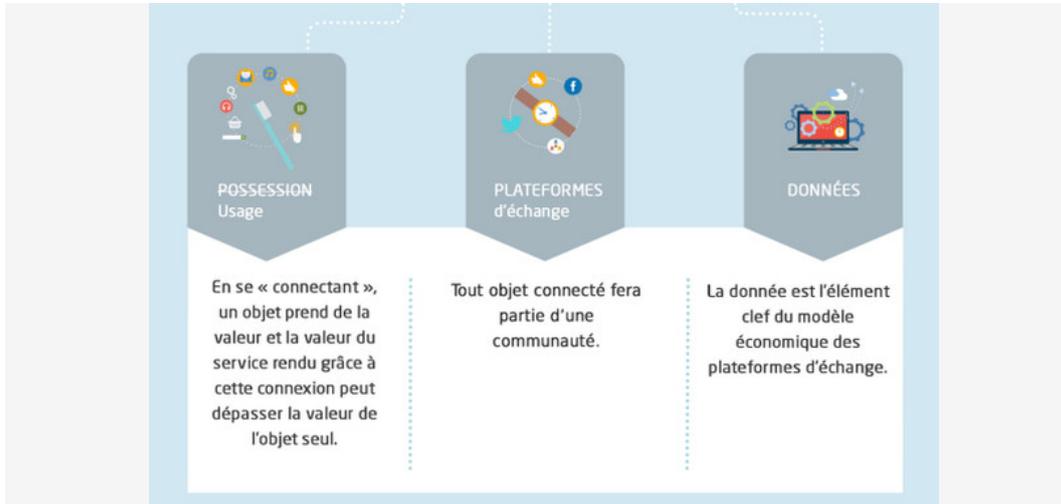
France Stratégie est le Think Tank public qui influence la politique gouvernementale en observant les nouvelles tendances du numérique. Parmi elles se trouve l'internet des objets, qui a fait l'objet d'une note d'analyse, rédigée par Mehdi Nemri. Elle soulève de nombreuses questions concernant la croissance économique et les mutations sociales, mais aussi les libertés individuelles et la souveraineté nationale. Nous sommes allés à sa rencontre.

A quelques jours de l'inauguration de la cité de l'objet connecté à Angers, l'entretien avec Mehdi Nemri, auteur de la note d'analyse sur les objets connectés publiée par **France**

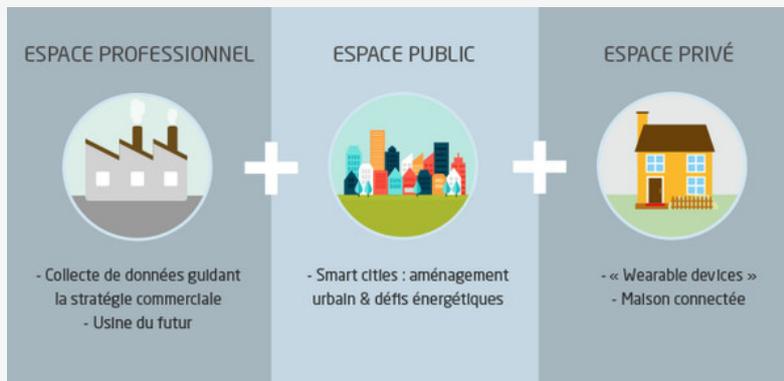
Stratégie, nous livre les contours d'un paysage concurrentiel incertain dans l'internet des objets. La France dispose d'un potentiel indéniable grâce à des acteurs majeurs tels que Withings, Sigfox ou Eolane mais les décideurs publics doivent clarifier le cadre légal pour soutenir la croissance du secteur.



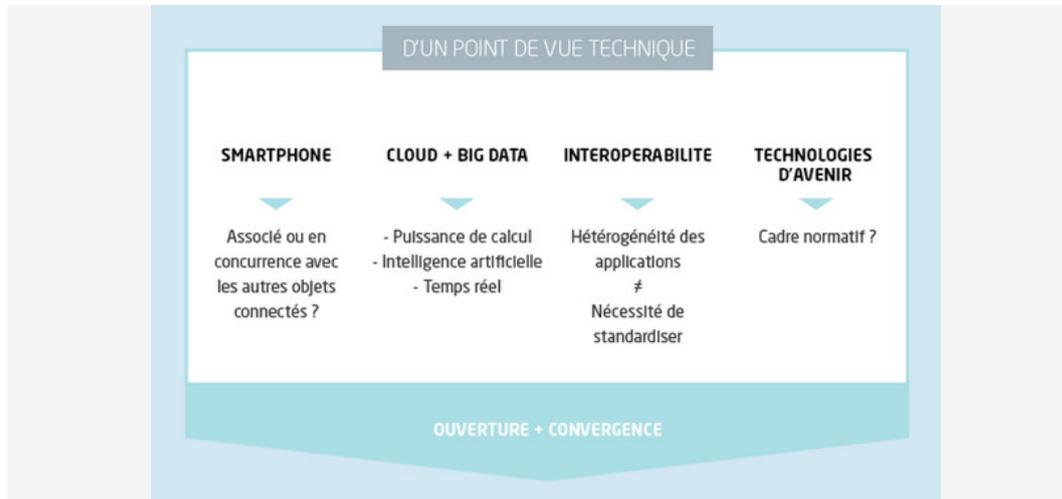
Avec 80 milliards d'objets connectés attendus en 2020, les analystes de **France Stratégie** (au service du Premier Ministre) anticipent un ras de marée en matière de connectivité. Les objets connectés achetés par les particuliers ne sont pas les plus nombreux : 60% des objets connectés pourraient d'ailleurs être utilisés par les entreprises.



La ville aussi pourrait profiter à plein de la déferlante : la baisse du cout des capteurs et le développement de réseaux de communication machine-to-machine par Sigfox, Bouygues Telecom (LoRa) ou Qowisio laisse présager un généralisation des dispositifs de mesure de la consommation d'énergie, des flux de personnes et de véhicules. A terme, la ville intelligente devrait être capable de s'auto-réguler, bénéficiant ainsi à ses habitants.



De nombreux nouveaux usages sont à prévoir : le quantified-self s'est par exemple rapidement répandu comme un moyen idéal de prendre en charge son mode de vie. Les smartwatches et les capteurs d'activité ne sont pas les seuls objets connectés dévolus à cette activité. Désormais, les smartphones peuvent cohabiter avec une fourchette connectée, un biberon intelligent, une semelle connectée ou un t-shirt intelligent, tissé à base de textile capable de suivre votre fréquence cardiaque.



Toutes ces technologies sont pour le moment principalement hétérogènes : la communication entre objets est laborieuse, voire impossible. La faute notamment à une véritable guerre des standards et à un manque criant de normes au niveau européen.

Les plateformes sont donc nécessaires à la poursuite du développement de l'internet des objets. Dans le Smart-Home, les visions d'Apple (avec HomeKit) et de Google (avec Nest) s'affrontent, Samsung tente de jouer l'arbitre avec SmartThings, qu'il a racheté en 2014. Des acteurs comme IFTTT espèrent aussi tirer leur épingle du jeu dans la maison connectée, à moins qu'un français comme Busit ne parvienne à le faire avant lui.

Quoi qu'il en soit, les services proposés s'appuient tous sur une large part d'analyse de données, qu'il faut stocker et sécuriser comme il se doit. En France, c'est la CNIL qui veille scrupuleusement au respect des règles élémentaires. En matière de santé par exemple, les données recueillies ne peuvent avoir de valeur que si toute la chaîne de transfert a été pensée pour cela : de la captation précise, à la restitution adaptée, en passant par un stockage sécurisé.

Cette semaine sera inaugurée la Cité de l'Objet Connecté par le Président de la République, à Angers. Avec elle, ce sont plusieurs millions d'euros d'investissements qui seront injectés pour aider la France à capitaliser sur ses acteurs privés, pour devenir un leader mondial de l'internet des objets. Si il parvient à prendre ce virage technologique, notre pays pourrait bénéficier d'un gisement de croissance important. Certains considèrent que l'internet des objets représentera 7 points de PIB dans 10 ans.

voir l'infographie complète

Partager la publication "[ITW] Rencontre avec Mehdi Nemri de **France Stratégie**, le Think Tank gouvernemental"

- Facebook
- Twitter
- Google+
- LinkedIn



Intel soutient la diversité salariale dans les start-up high-tech

125 millions de dollars. C'est la somme débloquée par Intel pour soutenir les jeunes entreprises IT dirigées par des femmes ou des minorités ethniques.



Dans la lignée de son initiative « Diversity in Technology » lancée en début d'année pour encourager davantage de diversité salariale dans l'industrie high-tech, Intel met sur pied le Diversity Fund.

Doté de 125 millions de dollars, ce fonds soutiendra les start-up high-tech dirigées par des femmes ou des minorités ethniques. A sa tête, on retrouve Lisa M. Lambert, vice-présidente d'Intel Capital.

A l'étude depuis fin 2014, cette structure de financement ne doit pas, à en croire Intel, être assimilée à une quelconque « démarche sociale ». Elle doit simplement donner davantage de clés aux profils encore sous-représentés dans l'univers IT.

Le chemin est encore long à en croire les statistiques fournies par la multinationale : seulement 15 % des sociétés high-tech américaines ayant accédé à un financement en capital comptent au moins une femme dans leur équipe dirigeante (source Babson College). Et à peine 3 % du montant global des investissements se porte sur des entreprises dirigées par une femme.

Concernant les entrepreneurs d'origine afro-américaine ou latino-américaine, ils représentent moins de 1 % des fondateurs de start-up implantées dans la Silicon Valley (étude CB Insights). Par ailleurs, moins de 8 % des créateurs d'entreprises high-tech sont des femmes.

Les derniers chiffres fournis par Amazon illustrent cette tendance : l'effectif global du groupe américain est composé à 63 % d'hommes. Et ce taux monte à 75 % chez les hauts responsables.

Même constat chez Apple (70 % d'hommes ; 72 % dans les fonctions dirigeantes et 80 % dans les métiers IT), Google (respectivement 70 %, 79 % et 83 %), Twitter (70 %, 79 % et 90 %), Microsoft (76 % d'hommes ; 83 % dans les métiers IT) et dans une moindre mesure eBay (58 %, 72 % et 76 %).

Face à ces statistiques, les entreprises mettent généralement l'accent sur la pénurie de main-d'œuvre féminine qualifiée pour les emplois techniques : elles sont encore peu nombreuses à opter pour un cursus en ingénierie ou en sciences et technologies.

La tendance est similaire en France, où, selon le Commissariat général à la stratégie, le métier d'ingénieur en informatique reste l'un des seuls où la part des femmes ne s'est pas sensiblement renforcée ces dernières années.

Du côté d'Intel Capital, on a sélectionné quatre start-up qui seront les premières à bénéficier d'un soutien financier et d'autres ressources (réseau de partenaires, solutions marketing, etc.).

En tête de liste, Brit + Co, positionnée sur le segment du e-commerce et orientée vers les « makers » avec des kits à assembler soi-même. Dirigée par la dénommée Brit Morin, l'entreprise emploie plus de 80 % de femmes.

Intel Capital accompagnera aussi CareCloud (services dans le domaine de la santé ; 50 % des salariés proviennent de minorités ethniques), Venafi (technologies de chiffrement) et Mark One (tasse connectée basée sur la plate-forme hardware Intel Curie).

Crédit photo : Rawpixel – Shutterstock.com



Intel soutient la diversité salariale dans les start-up high-tech



Dans la lignée de son initiative « Diversity in Technology » lancée en début d'année pour encourager davantage de diversité salariale dans l'industrie high-tech, Intel met sur pied le Diversity Fund.

Doté de 125 millions de dollars, ce fonds soutiendra les start-up high-tech dirigées par des femmes ou des minorités ethniques. A sa tête, on retrouve Lisa M. Lambert, vice-présidente d'Intel Capital.

A l'étude depuis fin 2014, cette structure de financement ne doit pas, à en croire Intel, être assimilée à une quelconque « démarche sociale ». Elle doit simplement donner davantage de clés aux profils encore sous-représentés dans l'univers IT.

Le chemin est encore long à en croire les statistiques fournies par la multinationale : seulement 15 % des sociétés high-tech américaines ayant accédé à un financement en capital comptent au moins une femme dans leur équipe dirigeante (source Babson College). Et à peine 3 % du montant global des investissements se porte sur des entreprises dirigées par une femme.

Concernant les entrepreneurs d'origine afro-américaine ou latino-américaine, ils représentent moins de 1 % des fondateurs de start-up implantées dans la Silicon Valley (étude CB Insights). Par ailleurs, moins de 8 % des créateurs d'entreprises high-tech sont des femmes.

Les derniers chiffres fournis par Amazon illustrent cette tendance : l'effectif global du groupe américain est composé à 63 % d'hommes. Et ce taux monte à 75 % chez les hauts responsables.

Même constat chez Apple (70 % d'hommes ; 72 % dans les fonctions dirigeantes et 80 % dans les métiers IT), Google (respectivement 70 %, 79 % et 83 %), Twitter (70 %, 79 % et 90 %), Microsoft (76 % d'hommes ; 83 % dans les métiers IT) et dans une moindre mesure eBay (58 %, 72 % et 76 %).

Face à ces statistiques, les entreprises mettent généralement l'accent sur la pénurie de main-d'oeuvre féminine qualifiée pour les emplois techniques : elles sont encore peu nombreuses à opter pour un cursus en ingénierie ou en sciences et technologies.

La tendance est similaire en France, où, selon le Commissariat général à la stratégie, le métier d'ingénieur en informatique reste l'un des seuls où la part des femmes ne s'est pas sensiblement renforcée ces dernières années.

Du côté d'Intel Capital, on a sélectionné quatre start-up qui seront les premières à bénéficier d'un soutien financier et d'autres ressources (réseau de partenaires, solutions marketing, etc.).

En tête de liste, Brit + Co, positionnée sur le segment du e-commerce et orientée vers les «

makers » avec des kits à assembler soi-même. Dirigée par la dénommée Brit Morin, l'entreprise emploie plus de 80 % de femmes.

Intel Capital accompagnera aussi CareCloud (services dans le domaine de la santé ; 50 % des salariés proviennent de minorités ethniques), Venafi (technologies de chiffrement) et Mark One (tasse connectée basée sur la plate-forme hardware Intel Curie).

Crédit photo : Rawpixel - Shutterstock.com



Intel soutient la diversité salariale dans les start-up high-tech

Dans la lignée de son initiative « Diversity in Technology » lancée en début d'année pour encourager davantage de diversité salariale dans l'industrie high-tech, Intel met sur pied le Diversity Fund.

Doté de 125 millions de dollars, ce fonds soutiendra les start-up high-tech dirigées par des femmes ou des minorités ethniques. A sa tête, on retrouve Lisa M. Lambert, vice-présidente d'Intel Capital.

A l'étude depuis fin 2014, cette structure de financement ne doit pas, à en croire Intel, être assimilée à une quelconque « démarche sociale ». Elle doit simplement donner davantage de clés aux profils encore sous-représentés dans l'univers IT.

Le chemin est encore long à en croire les statistiques fournies par la multinationale : seulement 15 % des sociétés high-tech américaines ayant accédé à un financement en capital comptent au moins une femme dans leur équipe dirigeante (source Babson College). Et à peine 3 % du montant global des investissements se porte sur des entreprises dirigées par une femme.

Concernant les entrepreneurs d'origine afro-américaine ou latino-américaine, ils représentent moins de 1 % des fondateurs de start-up implantées dans la Silicon Valley (étude CB Insights). Par ailleurs, moins de 8 % des créateurs d'entreprises high-tech sont des femmes.

Les derniers chiffres fournis par Amazon illustrent cette tendance : l'effectif global du groupe américain est composé à 63 % d'hommes. Et ce taux monte à 75 % chez les hauts responsables.

Même constat chez Apple (70 % d'hommes ; 72 % dans les fonctions dirigeantes et 80 % dans les métiers IT), Google (respectivement 70 %, 79 % et 83 %), Twitter (70 %, 79 % et 90 %), Microsoft (76 % d'hommes ; 83 % dans les métiers IT) et dans une moindre mesure eBay (58 %, 72 % et 76 %).

Face à ces statistiques, les entreprises mettent généralement l'accent sur la pénurie de main-d'œuvre féminine qualifiée pour les emplois techniques : elles sont encore peu nombreuses à opter pour un cursus en ingénierie ou en sciences et technologies.

La tendance est similaire en France, où, selon le Commissariat général à la stratégie, le métier d'ingénieur en informatique reste l'un des seuls où la part des femmes ne s'est pas sensiblement renforcée ces dernières années.

Du côté d'Intel Capital, on a sélectionné quatre start-up qui seront les premières à bénéficier d'un soutien financier et d'autres ressources (réseau de partenaires, solutions marketing, etc.).

En tête de liste, Brit + Co, positionnée sur le segment du e-commerce et orientée vers les « makers » avec des kits à assembler soi-même. Dirigée par la dénommée Brit Morin, l'entreprise emploie plus de 80 % de femmes.

Intel Capital accompagnera aussi CareCloud (services dans le domaine de la santé ; 50 % des salariés proviennent de minorités ethniques), Venafi (technologies de chiffrement) et Mark One (tasse connectée basée sur la plate-forme hardware Intel Curie).



La mafia des médicaments!



Le pharmacien lanceur d'alerte Serge Rader diffuse actuellement un important message qui concerne votre porte-monnaie autant que votre santé. Soupçon de collusion avec l'industrie pharmaceutique. Mais aussi soupçon de plus en plus pénible qu'existe à la tête de nos institutions un système politico-mafieux qui exploite notre santé.

Les génériques sont 30 % plus chers en France

Serge Rader affirme avoir réalisé une enquête comparative sur le prix des médicaments en France et en Italie qui lui a permis d'établir que les génériques sont en moyenne 30 % plus chers en France, avec des pics à 100 % pour des antihypertenseurs, pour des antibiotiques et autres produits pour la prostate.

Sachant que le marché français des génériques représente 5,3 milliards d'euros par an, un surcoût de 30 % représente 1,3 milliard d'euros de trop-payé.

Ce trop-payé, financé par les cotisations-maladie des travailleurs français, finirait dans la poche d'individus qui ne peuvent être innocents.

Et pourtant, ce n'est pas là le plus grave.

Ce qui est encore plus affligeant, c'est la protection dont bénéficieraient ces individus grâce aux autres branches du pouvoir. C'est ce qui permet d'ailleurs de parler d'une authentique mafia.

Mis au pied du mur, le gouvernement a répondu par une note du 5 mars 2014 du Commissariat général à la stratégie et à la prospective qu'il était impossible de comparer le prix des médicaments d'un pays à l'autre. C'est aussi absurde qu'évidemment faux, et témoigne d'une coupable volonté d'enterrer un nouveau scandale.

Par ailleurs, la Commission économique des produits de santé (CEPS) [4] affirme que les prix qu'elle fixe « font référence » à ceux pratiqués en Europe. Là encore il s'agit d'un mensonge par omission, 30 % étant ajoutés à la « référence » pour déterminer le prix payé par les Français !

Plus de 90 % des médicaments sont inutiles

Serge Rader explique que seuls 3,5 % des nouveaux médicaments sont utiles, efficaces, et apportent une réelle plus-value thérapeutique par rapport à l'offre existante.

Cela signifierait que plus de 90 % des nouveautés depuis 25 ans sont des copies de produits existants qui ont pour seul objectif de faire grimper le chiffre d'affaire des laboratoires. Dans leur jargon, ces copies ont un nom : les « me too » (moi aussi).

Il cite le cas des prétendus « nouveaux » antidiabétiques oraux : « Alors que la boîte de Metformine (soit le Glucophage de 1958), chef de file du traitement du diabète, coûte 4 euros en France – contre 2 euros en Italie –, les médecins prescrivent un groupe d'une dizaine de médicaments beaucoup plus chers, les gliptines, comme Januvia, Janumet, Xelevia, Velmetia, Onglyza..., tous à près de 43 euros la boîte ! »

Or, ces médicaments sont classés comme n'apportant « aucune plus-value thérapeutique », ce qui n'empêche pas l'assurance-maladie de les rembourser pour plus de 500 millions d'euros.

Et on ose encore nous faire pleurer avec le « trou de la sécu »...

24 euros le médicament, contre 12,50 euros en Italie

Serge Rader cite aussi l'exemple du Plavix Sanofi, un antiagrégant plaquettaire, à 37,11 euros la boîte alors que celle-ci est vendue 18,23 euros en Italie.

Mis en cause dans une émission de télévision en 2013 (Pièces à convictions, sur France 3), les autorités ont fini par abaisser le prix français à 25,32 euros.

Le prix reste toujours plus élevé qu'ailleurs, mais ce n'est pas tout. Pour compenser, les autorités ont discrètement autorisé entre temps un médicament s'appelant Efient, sosie du Plavix mais beaucoup plus cher : la boîte vaut 52,86 euros !

Je peux aussi citer le cas du laboratoire américain Gilead qui vend le Sovaldi (son médicament contre l'hépatite C) 256 fois son prix de revient : la cure de l'antiviral coûtant 56 000 euros par patient alors que la fabrication des 84 comprimés coûte 200 euros environ.

Même en incluant tous les coûts de recherche possible, il est impossible d'arriver à un prix de vente pareil. Ce système n'est rendu possible que parce que le consommateur n'est pas le payeur, et que celui qui paye (l'assurance-maladie) paye avec l'argent des autres (les personnes soumises aux cotisations sociales obligatoires, à savoir nous tous) ! (la suite ci-dessous)

Le système de santé est corrompu à tous les niveaux

Ces marges colossales, réalisées sur le cadavre moribond de notre système de santé au bord de la faillite, permet malheureusement à l'industrie pharmaceutique de distribuer à pleines mains des subsides aux chercheurs en médecine, aux relais d'opinion et à la presse médicale, dont les prétentions à l'indépendance ne sont plus qu'une sinistre farce.

Pas un colloque, pas une manifestation médicale, peu de sociétés savantes qui ne soit sponsorisée par les laboratoires. Très peu de revues paraîtraient encore sans publicité ou parrainage de l'industrie pharmaceutique.

Tout cela est financé, bien malgré eux mais souvent sans qu'ils s'en doutent, par les assurés sociaux qui imaginent naïvement que les sommes de plus en plus faramineuses prélevées sur leurs revenus au nom de la « santé publique » financent effectivement la solidarité avec les plus démunis.

Il faut nettoyer le système de santé français

Serge Rader, la députée européenne EELV Michèle Rivasi, et le professeur Philippe Even, souhaitent lancer en France un opération « Mains propres sur la santé », sur le modèle d'une réforme menée en Italie.

Leur but est de fixer administrativement la rémunération des pharmaciens, lutter contre les conflits d'intérêt entre hauts-fonctionnaires, chercheurs et industrie pharmaceutique, imposer des baisses de prix sur les médicaments.

Peut-on vraiment espérer un renouveau de notre système de santé de cette façon ? Ou va-t-on en réalité encourager des stratégies de contournement encore plus complexes, rendre les pratiques plus opaques et plus incontrôlables ?

Nous avons décidé de déléguer notre santé et le financement de notre santé, et nous en payons le prix.

Nous avons supposé que l'on pouvait confier à des « hauts responsables » les décisions qui touchent à notre corps, notre intimité, et les moyens financiers colossaux que nous consacrons à la santé.

Mais ceux qui se sont vu confier ce pouvoir extraordinaire n'ont pas résisté longtemps à en profiter un peu.

Puis un peu beaucoup. Puis énormément. Jusqu'à ce jour où c'est la foire d'empoigne généralisée. Les derniers incorruptibles, s'il en reste, sont en train d'être éliminés du ring.

Voilà pourquoi la solution est d'abord en nous. Elle est dans la connaissance de notre nature, du fonctionnement de notre corps, des remèdes éprouvés (qui sont souvent les moins chers et ne passent pas par le circuit des ordonnances/pharmacies), de nos besoins physiologiques, affectifs, et, oserais-je dire, spirituels.



EMPLOI ET AGRICULTURE Érosion programmée

Selon le rapport de France Stratégie de mars 2015 (organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre), le nombre d'emplois dans le domaine de l'agriculture, de la marine et de la pêche devrait continuer de s'éroder au cours des dix prochaines années, à un rythme moindre que lors des précédentes décennies. Cette baisse, estimée dans le scénario central à - 0,8 % par an sur la période 2012-2022, concernerait en premier lieu les agriculteurs. Les techniciens et cadres, portés par les transformations de l'agriculture, continueraient de progresser

fortement. Les effectifs de maraîchers et jardiniers se stabiliseraient sur la période. Les pertes d'emplois

pourraient être moins nombreuses dans un contexte économique plus favorable à l'innovation (- 0,7 %



par an selon le scénario cible), et seraient au contraire accrues dans une conjoncture dégradée (- 1 % par an selon le scénario de crise). Dans cette perspective, les départs en fin de carrière, estimés à 258 000 sur la période 2012-2022, ne seraient pas tous remplacés, sauf pour les techniciens et cadres. Au total, le domaine de l'agriculture et de la mer offrirait 182 000 postes à pourvoir sur la période 2012-2022 (hors mobilité professionnelle), ce qui représenterait chaque année 2 % des effectifs du domaine, soit une proportion bien inférieure à celle estimée pour l'ensemble des métiers (3 %).

édito

Régression du verger français : le choc des chiffres



Jean Harzig

Je me suis penché dans mon précédent éditorial sur les circonstances de la régression de la production française de fruits et légumes, et notamment de fruits. L'inventaire verger de 2013 a été récemment publié par Agreste et commenté par Christian Hutin dans l'édition de mai d'Infos Ctifl. Je ne résiste pas à la tentation de vous asséner le poids des chiffres, révélateurs de la brillante politique agricole qui sévit dans notre pays depuis au moins une décennie. Comparée à 2002, la surface du verger français a régressé de 17 % à 117 140 ha, alors que 33 % des arboriculteurs ont jeté l'éponge durant la période : on recense en France 13 524 exploitations fruitières d'une surface moyenne de 8,7 ha. Le pommier reste le premier verger avec 37 296 ha, mais il a perdu 21 % de sa superficie et 40 %

de ses pomiculteurs : pas terrible pour une brillante culture d'exportation ! Quant au poirier, il a concédé 43 % de ses superficies et 57 % de ses pirculteurs. À comparer avec d'autres pays voisins... où le poirier prospère ! Puniton analogue pour le pêcher qui a perdu 43 % de ses surfaces et 62 % de ses exploitations : c'est véritablement une force vive qu'on a laissé s'effondrer et qu'il faut désormais empêcher de disparaître totalement. Naguère exportatrice, la France est condamnée à importer pour pourvoir à ses besoins. Le cas du prunier est sensiblement différent avec un recul de seulement 5 % de surfaces, mais la perte de 53 % de ses producteurs témoigne d'une grande déshérence agricole. Considéré comme une des espèces les plus résilientes, l'abricotier ne résiste pas au gros plan des chiffres : il perd 11 % de ses superficies, ce qui est beaucoup pour une espèce compétitive, et 52 % de ses producteurs... Le cerisier perd 31 % des surfaces et 57 % de ses professionnels. Exception à la règle, le noyer s'étend de 27 % mais il laisse quand même 24 % des nuciculteurs au bord de la noiseraie. Avec 6,9 ha en moyenne, le nuciculteur français reste un jardinier face à ses homologues américains ou chiliens. Plutôt bien défendu, le kiwi concède également 9 % de ses superficies et perd 32 % de kiwiculteurs. Les agrumiculteurs corses ne sont pas plus heureux et concèdent 10 % de leurs superficies et 14 % de leurs effectifs. Tout cela est consternant et aussi paradoxal, alors que l'on ne cesse de nous parler de relocalisation. À la lecture de ces chiffres, on serait tenté d'inviter les producteurs français à aller chercher leur pérennité sous des cieux plus favorables : s'ils ont calmé leurs ardeurs autour du pêcher, nos voisins espagnols s'activent fort autour de l'abricotier, de l'amandier, du kaki, du grenadier et des petits fruits, avec la bénédiction des pouvoirs publics qui, à la lumière de la crise, ont compris tout l'enjeu économique et social que représente l'arboriculture. D'ailleurs, dans sa prospective des métiers à 2022 parue en avril, France Stratégie (service dépendant du 1^{er} ministre) explique sans états d'âme que « les agriculteurs devraient connaître comme par le passé d'importants flux de départ qui ne seraient pas compensés à l'identique par l'installation de jeunes exploitants ou l'embauche de nouveaux salariés. Le rythme des pertes d'emplois serait inférieur à la tendance passée, mais ce métier serait celui qui perdrait le plus d'emploi à l'horizon 2022 ». Surtout, ne cherchons pas à rectifier la tendance ! Avec cela, nous avons un bon résumé des ambitions de la politique agricole de notre pays...



INTERMITTENTS : LE SPECTACLE CONTINUE

Le régime des intermittents a fait l'objet d'un rapport remis au Premier ministre le 7 janvier 2015 (« Bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittents du spectacle », v. JAC n° 21/2015, p. 6). La mission d'étude composée du député Jean-Patrick Gille, de l'ancienne directrice du Festival d'Avignon, Hortense Archambault, et de l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combréxelle avait notamment conclu à la sanctuarisation du régime par la loi : c'est ce que prévoit la feuille de route présentée au Conseil des ministres le 21 avril dernier. Le projet de loi relatif au dialogue social et au soutien de l'activité des salariés comporte un titre II intitulé « conforter le régime de l'intermittence ». Si ce projet est voté par le Parlement, les annexes 8 et 10 de la convention sur l'assurance chômage seront inscrites dans le code du travail.

D.C.

[Projet de loi n° 2739 du 22 avr. 2015]